

PROTOCOLE D'INSCRIPTION AUX TOURNOIS INTERNATIONAUX 2021/2024

Ce protocole est à lire attentivement et doit être respecté sous peine de non inscription sur un tournoi et/ou de pénalités financières de retard !

1/ A la sortie du calendrier international, la commission sportive demande aux sportifs ciblés (listés et/ou dans un projet de performance) de se positionner sur les tournois proposés au calendrier international.

2/ La commission sportive, à partir des demandes, établit une liste des sportifs autorisés par tournoi selon ses propres lignes directrices orientées particulièrement vers la performance et dans un ordre de priorité défini par l'appartenance du sportif à un collectif :

Priorité 1 : les sportifs du collectif Haute Performance

Priorité 2 : les sportifs du collectif Performance

Priorité 3 : les sportifs du collectif Accès à la Performance

Ensuite, les demandes spécifiques de sportifs non listés ou n'appartenant pas à l'un des collectifs cités ci-dessus.

3/ Le sportif qui souhaite s'engager sur un autre tournoi devra remplir un formulaire de demande d'accès à ce tournoi :

<http://tthandisport.org/tournois-internationaux/criteres-inscriptions-et-protocole-dacces-aux-tournois/> au maximum 24h après la sortie du prospectus par l'IPTTC publié sur www.ipttc.org rubrique calendrier puis sur le tournoi en question.

Dans le prospectus, vous trouverez les informations de dates, de classification, de choix d'hébergement, de prix...

4/ La commission sportive fera une réponse seulement aux sportifs pour lequel ce serait positif. Sans réponse de la part de la commission c'est que la demande est refusée.

5/ En cas d'acceptation par la commission, les noms des sportifs autorisés apparaîtront sur le site Internet dans la rubrique Compétitions, puis Tournois Internationaux, puis Informations Tournois :

6/ Le sportif devra effectuer le paiement 8 jours avant la date limite indiquée sur le prospectus. Le paiement se fait par virement (RIB ci-dessous) sur le compte de la commission TT en indiquant : NOM-Tournoi : exemple : BOHEAS-LASKO



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Domiciliation
**SG PARIS RIVE DROITE AC4 (00771)
29 BD HAUSSMANN
75009 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00771	00050214194	91

IBAN : **FR76 3000 3007 7100 0502 1419 491**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

7/ Le sportif envoie un mail à roza.soposki@hotmail.fr et tennisdetable@handisport.org immédiatement après avoir réalisé le virement en précisant :

- Le montant payé (copie de l'ordre de virement),
- Les personnes concernées : joueur(s), accompagnant (coach...)
- Le choix de(s) chambre(s) simple ou double,
- éventuelles nuitées supplémentaires
- éventuelles pénalités de retard

8/ Le sportif doit ensuite remplir le formulaire des renseignements au moins 8 jours avant la date limite fixée sur le prospectus :

<http://tthandisport.org/tournois-internationaux/criteres-inscriptions-et-protocole-dacces-aux-tournois/>

Le non-respect de ces dates-limites entraîne des pénalités financières :

- 50€ de pénalité par retard (inscription à un tournoi après les 24h suite à la sortie du prospectus)
- 50€ de pénalité de retard pour l'envoi du paiement dans les temps
- 50€ de pénalité pour retard de l'envoi des informations de transport